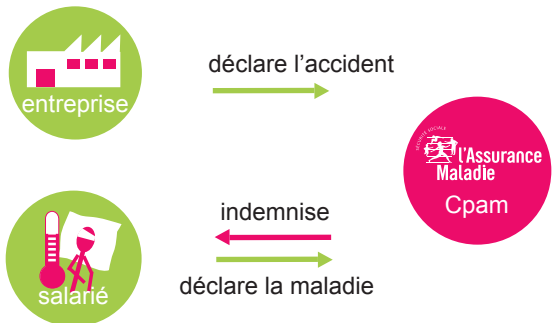
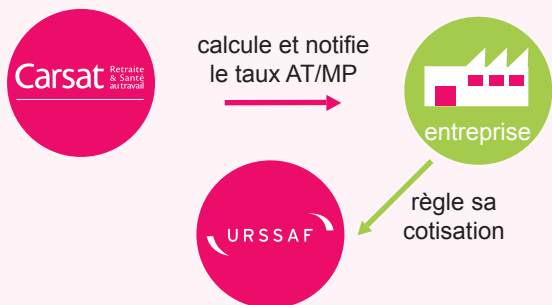


Qui fait quoi ?

Déclarer vos accidents du travail et maladies professionnelles



S'assurer contre les risques professionnels



Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre
caisse régionale :

tarification.secretariat@carsat-am.fr

ameli.fr/employeurs

Comprendre et expliquer

les cotisations
risques professionnels

Comment ça marche ?

Toutes les entreprises cotisent pour que tous les salariés soient couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

C'est une **assurance équitable** qui incite à la **prévention**

Solidarité



Protection



© Assurance Maladie - Risques Professionnels

A.258.0.1/2018

Qui est concerné ?

Tous les établissements comptant au moins un salarié.



Quels risques sont couverts ?



Maladies professionnelles



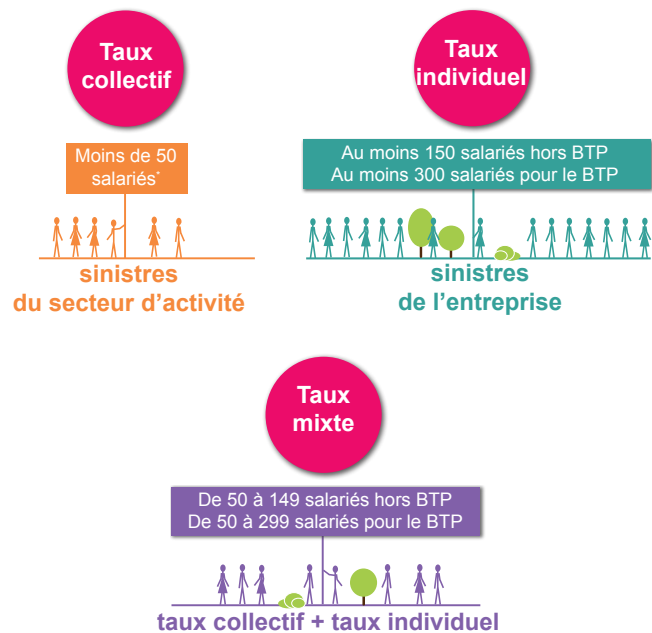
Accidents du travail



Accidents de trajet

Comment est-ce calculé ?

Le taux de cotisation est calculé selon l'effectif et en fonction des risques réels de l'entreprise ou de son secteur d'activité.



* Et pour les établissements créés depuis moins de trois ans et certaines activités (banques, action sociale, etc.)

A quoi servent les cotisations ?

